

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02935

Numéro SIREN : 534 820 410

Nom ou dénomination : 2A - BK

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 17667

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 17/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/17667

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Modification(s) statutaire(s)

Déposant :

Nom/dénomination : 2A - BK

Forme juridique :

N° SIREN : 534 820 410

N° gestion : 2011 B 02935





Le : 17/10/19

Numéro : 17667

Société 2A-BK SAS

Au capital de 20.000 euros

Centre Commercial CORA, Avenue de l'Europe 91300 MASSY

RCS EVRY N° 534 820 410

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25
NOVEMBRE 2018**

L'an DEUX MILLE DIX HUIT ET LE 25 NOVEMBRE

A 14 heures

Les associés de la société par actions simplifiée **2A-BK** se sont réunis en assemblée extraordinaire et au siège social, sur convocation régulièrement effectuée par le Président

Mr Karim ARAB préside la séance en sa qualité de Président de la société **2A BK**

Sont présents ou représentés les associés :

Mme Bénédicte AISSOU

Mr Karim ARAB

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- **Mme Bénédicte AISSOU** Propriétaire de **800 actions**
- **Mr Karim ARAB** Propriétaire de **1200 actions**

Soit un total de **2000 actions**.

BA



Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU --- --- 2019

Projet de cession de 400 actions de Monsieur Karim ARAB à Madame Bénédicte AISSOU

- Une discussion s'engage entre les associés, plus personne de demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE :

L'assemblée décide d'approuver le projet de cession de 400 actions par Monsieur Karim ARAB à Madame Bénédicte AISSOU

En conséquence, l'assemblée décide de remplacer l'article 7 des statuts de la **société concernant le capital social par la nouvelle répartition de ce dernier de la façon suivante :**

Préalablement à la cession d'actions intervenue le 18 décembre 2018, Monsieur Karim ARAB détenait 1200 actions, soit de la 1 à la 1199^e action, et Madame Bénédicte AISSOU détenait 800 actions de la 1200^e à la 2000^{ème}.

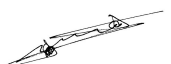
Par acte écrit en date du 18 décembre 2018, enregistré au SIE de CRETEIL (Dossier 2019 00000295 référence 9404P61 2019 A 00079, Monsieur Karim ARAB a cédé à Madame Bénédicte AISSOU la propriété de 400 actions, la répartition est donc désormais la suivante :

Monsieur Karim ARAB détient 800 actions de la 1^{ère} à la 799^e

Madame Bénédicte AISSOU détient 1200 actions de la 800^e à la 2000^{ème}.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

BA 



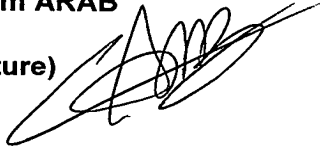
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

En 4 exemplaires originaux , le 25/11/2018


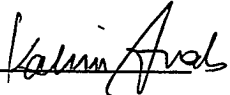
M. Karim ARAB

(Signature)



Mme Bénédicte AISSOU

Pour la société

(Signature du représentant)

